santé, sécurité et conditions de travail !

CORONAVIRUS

Toulouse, le 20 mars 2020

Depuis plusieurs jours, des annonces sont faites par le Président de la république et son Gouvernement et par la Direction Groupe Orange pour prendre des mesures sanitaires en raison du Coronavirus. Des décisions sont prises et des ordres sont donnés mais la communication descendante dans l'entreprise au travers des différentes unités opérationnelles devient vite incohérente et incompréhensible.

Il est irresponsable de laisser les salariés dans le flou !

Les mesures ordonnées par le Gouvernement et les consignes données par la ministre du travail doivent être mises en application immédiatement.

En AD, la communication s'est faite par ordres et contre-ordres perpétuels ; les agents ont eu le sentiment que leur sécurité était bafouée et que l'Entreprise cherchait tous les moyens pour ouvrir ses portes aux clients.

« Aujourd'hui les boutiques sont fermées » a répété la Direction aux Organisations Syndicales qui s'inquiètent de les voir réouvrir…
Oui mais jusqu'à quand ? Et dans quelles conditions ?!

A **l'AG PROPME, l'Entreprise, l'Etat-Major et la Relation Clients**, certains collègues ont vu leurs sites se vider pour que tout le monde soit mis en sécurité chez soi, en n'oubliant pas de démonter et de partir avec l'ordinateur sous le bras pour ceux qui n'étaient pas équipés d'ordinateur portable. D'autres se sont vus expliquer que leur « travail est vital pour la vie de la Nation » et sont restés au bureau ou sur les plateaux.

Dans les UI, nombreux sont les techniciens à n'avoir eu aucune consigne et à vivre un lundi comme les autres ; au lendemain des dernières annonces par le Président de la République, on continue avec un mardi comme les autres.

Mercredi : « on ne va plus chez le client sauf si… il est d'accord ». Les techniciens n'ont pas leur mot à dire. Les briefs en Conduites d'Activité sont clairs : « on ne laisse pas les techniciens à rien faire, on remplit les plans de charge ! ».

Dans la soirée, une note de la DI tombe avec les nouveaux process et le Plan de Continuité d'Activité. On priorise les interventions comme habituellement et on va chez le client ! A condition qu'il ait aéré chez lui, qu'il soit seul, qu'il confirme être en bonne santé, qu'il porte un masque (éventuellement fourni par le technicien).

A noter que l'Entreprise fait les fonds de tiroirs pour trouver des EPI pour équiper les salariés de l'Intervention.

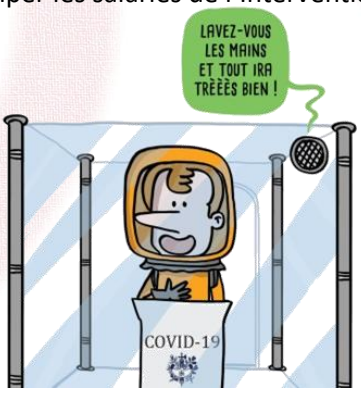

Le saviez-vous ?

Hier soir, face au danger et « avec les annonces de lundi soir du président de la république », Orange a décidé de fermer le siège social du Groupe ! Nous voyons cette action comme le symbole du message : « collaborateurs protégez-vous ».

Nous ne pensons pas nous tromper, cette annonce a été faite par la Direction Groupe via un mail signé par :

SAUVEZ DES VIES, RESTEZ CHEZ VOUS

SYNDICAT CGT DES TELECOMS DE HAUTE-GARONNE
6 avenue de Fronton, 31 200 Toulouse
Tel. 05 34 42 26 00 - cgt31telecom@orange-business.fr - www.facebook.com/CGT31T/

Il est irresponsable de laisser les salariés face au danger !

Il faut comprendre que dans ce contexte exceptionnel, le vecteur transmetteur et propagateur du virus Covid-19 est l'Humain. Collègues ou clients peuvent être un danger, tout comme chacun d'entre nous peut l'être pour autrui.

Cette pandémie oblige la Direction à prendre des mesures de préventions et il faut donc que toutes les activités, et en priorité celles entrainant un contact avec les clients, soient stoppées tant que des EPI en cohérence avec le covid-19 ne sont pas distribués (savon, gel hydro-alcoolique, gants à usage unique, lingettes nettoyantes et désinfectantes, voir des masques FFP2 ; attention : les masques FFP3 ne peuvent être portés que 15 minutes par jour maximum).

La CGT reste convaincue que c'est en soignant le travail qu'on soignera les salariés.

Seules les activités indispensables à la vie de la nation doivent perdurer !

La CGT définit ces activités comme : « La continuité du service public pour assurer, du point de vue des télécommunications, le bon fonctionnement pour les services de Santé et de Sécurité et les sites stratégiques (préfecture, pompiers, personnel soignants…), etc.

Pour la CGT, toutes les interventions dans ce cadre, imposant un contact avec les usagers ou les collègues doivent être soumises à volontariat. Affronter la situation de son propre chef pour rétablir le service est une chose. Se le faire imposer par son employeur en est une autre.

- **Le personnel dont les activités ne sont pas indispensables à la vie de la nation** doit pouvoir respecter les consignes sanitaires, qui ne cessent d'évoluer depuis plusieurs jours, à savoir **rester chez eux en confinement et limiter au maximum les déplacements.**
- Orange doit faire appliquer **ces règles à tous les travailleurs** au sein de l'entreprise, qu'ils **soient salariés ou non** (par exemple : les intérimaires).
- **Les apprentis et les alternants** doivent suivre les mêmes règles que l'ensemble des élèves de France dont les écoles ont fermé. Orange ne peut pas aller à l'encontre des décisions gouvernementales.
- **Les sous-traitants** pour lesquels Orange est donneur d'ordre (réseau, centres d'appels, etc.) doivent observer les mêmes consignes de sécurité que le personnel d'Orange.

Si vous ne pouvez pas exercer votre activité en télétravail et/ou que vous êtes inquiets pour votre santé, vous avez la possibilité de saisir des ASA Coronavirus (pas de perte de droit) qui sont différents de l'arrêt maladie.

Si l'employeur vous impose de vous rendre sur votre poste de travail, et que vous jugez que tous les éléments ne vous sont pas fournis pour garantir votre sécurité, vous avez la possibilité d'exercer votre droit de retrait (voir la fiche avec le tract), même si vos responsables vous disent que non ! Dans ce cas, plus qu'une solution pour vous aider dans votre démarche :

Contactez la CGT !

SYNDICAT CGT DES TELECOMS DE HAUTE-GARONNE
6 avenue de Fronton, 31 200 Toulouse
Tel. 05 34 42 26 00 - cgt31telecom@orange-business.fr - www.facebook.com/CGT31T/